



Xxxxxx panneaux solaires et éolienne

Par **PASCALI**, le **08/01/2013** à **21:16**

[fluo]bonjour[/fluo]Pour nous, on a des panneaux solaires et une éolienne qui ne marche quasiment pas, car dès qu'il y a du vent elle se met à freiner et pour les panneaux toujours pas raccordés et heureusement car il nous demande des sous alors que le conseiller nous avait dit que tout était budgetisé. Ca me fait bien rire !!!

Par **chaber**, le **09/01/2013** à **07:21**

bonjour

bonjour est une marque de politesse (relire la charte du forum)

Réécrivez votre message en minuscules

Par **salexandra**, le **21/01/2013** à **19:26**

[fluo]bonjour[/fluo]

Pour tous ceux qui ont des plaintes contre IDEOLIA green power ou vivaldi pourquoi pas essayer de se réunir et organiser une manifestation devant l'entreprise aussi bien médiatiser que possible? Nous on a de quoi nous plaindre aussi contre cette société!

Par **chaber**, le **22/01/2013** à **06:11**

bonjour

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **DUDU61**, le **26/03/2013** à **14:43**

Bonjour,

Nous avons été démarché par Idéolia et avons fait l'installation courant août 2012 de 32 panneaux photovoltaïques et d'une éolienne, à ce jour fin mars 2013 nous n'avons toujours pas été raccordé à ERDF, nous rappelons l'entreprise régulièrement qui change constamment de nom d'Idéolia ils sont devenus Avenir Energie et maintenant Ultimate Solar.

Nous avons dû régler les frais du compteur à l'installation alors qu'ils nous avaient dit qu'ils nous rembourseraient.

Après les avoir contactés il s'avère que nous ne serons pas remboursés.

Le consuel est passé en janvier mais apparemment il y a un soucis technique qui doit être réglé par leur service technique.

A plusieurs reprises nous les avons contactés pour régler ce problème mais à chaque fois ils doivent nous rappeler et à ce jour rien n'est réglé.

Merci de nous dire ce que nous devons faire.

Par **sandyf**, le **12/04/2013** à **15:31**

Bonjour

votre histoire est la même que moi

plusieurs personnes ont été arnaquées par ideolia. Ils m'ont vendus 24 panneaux en janvier 2012, rien ne marche, EDF n'a jamais raccordé car le consuel ne veut pas donner d'attestation et le crédit va bientôt courir.

J'ai eu beau me plaindre à solfea, ils n'ont rien voulu entendre[smile17]

Donc j'ai pas attendu et sur les conseils d'un ami, j'ai pris aussitôt un avocat spécialiste des arnaques à domicile, car il a déjà traité d'affaires contre Ideolia et avenir energie

je lui ai confié mon dossier qui est en cours, et je ne suis pas déçue de ses services

Je vous le recommande fortement et n'attendez pas

Ses coordonnées:

Par **Sabrinaky**, le **22/04/2013 à 10:53**

bonjour moi c est la societe green initiative il faut appeler la police du val de marne qui ont ouvert une enquete contre ces societes et qui recueille toutes les plaintes de personne arnaquer. Pour ma part ce policier du val de marne xxxxxxxxxxxx m'a dit de me rendre a ma banque pour faire opposition sur les prelevements de solfea comme une enquete etait en cours solfea ne peut rien faire contre cette opposition. Appelez le tous

Par **Thierry45**, le **27/05/2013 à 18:32**

Bonjour Sabrinaky,

Nous sommes dans le même cas que vous avec Green initiative et nous n'arrivons à joindre personne. L'installation a eu lieu en novembre 2012 et à ce jour, nous ne sommes toujours pas raccordés car nous n'avons pas le consuel.

Vous serait-il possible de nous communiquer les coordonnées de M. xxxxxxxxxxxx afin que nous puissions réagir aussi.

Nous allons suivre votre exemple et nous irons voir notre banque afin de faire opposition sur les prélèvements.

Dans l'attente de vous lire prochainement,

Cordialement

Par **lavender**, le **29/05/2013 à 08:56**

Bonjour. Sandyf : pouvez-vous me contacter Malheureusement j'ai les mêmes problèmes
Cordialement

Par **RMC21**, le **29/05/2013 à 16:38**

Bonjour Sandyf,

Nous sommes comme toutes les personnes qui viennent sur ce site, c'est-à-dire arnaquées par cette société !!!

on ne voit pas les coordonnées de l'avocat. Pouvez-vous les remettre, SVP. Merci infiniment.

Par **dieum**, le **31/05/2013 à 14:46**

bonjour

notre instalation panneaux solaires et éolienne a été faite en fevrier 2013 via Green Initiative et nous ne sommes toujours pas raccordés

nous leur avons envoyé des documents à remplir par recommandés avec AR mais nous

n'avons toujours pas de réponse
pouvez vous m'aider, me renseigner et me guider dans d'éventuelles démarches
Merci

Par **Sabrinaky**, le **31/05/2013 à 15:11**

Bjr dieum la société green initiative est en liquidation plus personne ne vous répondra

Par **dieum**, le **31/05/2013 à 15:20**

merci de m'aider mais qu'est-ce que je peux faire maintenant

Par **dieum**, le **31/05/2013 à 15:25**

pouvez-vous les donner via le forum car je ne donne pas mes coordonnées perso une arnaque me suffit

Par **Sabrinaky**, le **31/05/2013 à 15:37**

Il faut savoir aussi que les commerciaux de green parlent d'une assurance de production sur 20 ans c'est faux un crédit d'impôt bien supérieur à ce que l'on va avoir réellement et j'en passe

Par **dieum**, le **31/05/2013 à 15:46**

merci et vous après avoir appelé ce policier vous avez fait quoi
quand est-ce qu'il a pour solfea

Par **Sabrinaky**, le **31/05/2013 à 15:54**

Il va vous envoyer une feuille de plainte ou il faudra expliquer l'arnaque ce qu'a promis le commercial.... il va vous demander d'estimer votre préjudice. Il faut aller à votre banque pour faire opposition au prélèvement de solfea le policier vous en parlera. Je sais que ce mois-ci les dirigeants de green devaient être entendus par ce policier si vous pouvez lui demander au passage ce qu'il en a de l'interrogatoire et me tenir au courant....

Par **dieum**, le **31/05/2013 à 16:03**

le policier n'est plus en charge du dossier c le tribunal de grande instance maintenant

Par **Sabrinaky**, le **31/05/2013 à 16:15**

Tres bien merci et sa se passe comment pour vous alors ?

Par **dieum**, le **31/05/2013 à 16:19**

il faut qu'on depose plainte au tribunal de creteil et qu'elle soit rajoutée au autre plaintes donc je sais pas quoi en penser et si je doit garder espoir et toi ça en est où (raccordement, solfea,poursuite)

Par **Sabrinaky**, le **31/05/2013 à 16:26**

Nous avons porter plainte en janvier on nous a dit 1 an avant d'avoir un jugement en attendant la police ma demander de faire opposition a ma banque et de preciser dans la plainte cette opposition. J ai prevenu solfea par recommander ils m ont repondu en gros que si j avais porter plainte contre green ils " accepter" cette opposition et donc ne pouvait pas me poursuivre vu que la plainte a etait deposee mais prelevement devait commencer qu au dec 2013 mais par prudence j ai fait l opposition de suite. Nous ne sommes pas rattachés a la demande de la police il faut attendre le jugement. Porter plainte vous permettra surement d obtenir un prejudice financier.

Par **dieum**, le **31/05/2013 à 16:49**

on va faire opposition sur les prelevement et porter plainte auprès du tribunal et contacter l'association des consommateurs pour voir ce qu'il peuvent faire pour nous aider et nous guider dans les démarches
j'espere que tout va bien se passer

Par **douanier**, le **06/06/2013 à 08:29**

Bonjour a tous et toutes
Ma femme et moi nous sommes fait également démarcher par green initiative tout avait l air rentable poser de panneaux ballon thermo et au final nous allons de mauvaises surprises en mauvaises surprises

Erdf passe pas conformité (gros travaux a realiser)onc prise contact avec l entreprise avec AR il repinde qu ils vont gerer etc puis 1mois passe sans nouvelle de nouveau AR appels etc.. et plus de son plus d image j ai commencer l enquete contacter les sois disant partenair edf mma ultimate solar personne n etaient ppartenaires donc depot de plainte piur escroquerie abus etc denonce le contrat et financement associe puis UFC que choisir et la DDPP contacte pour etre mieux entoure
Avez vous des retours ? D suggestion? des info sur l entreprise tout aide et la bien venu
Vous remerciant tous il faut s unir lunion fait la force

Par **Sabrinaky**, le **06/06/2013 à 08:39**

Bjr douanier appeler le tribunal de grande instance du departement ou se situe le siege de green car ils sont en liquidation judiciaire et le policier jerome peltier qui a recueilli plusieurs centaines de plainte contre cette entreprise a transferer tous les dossiers au tribunal

Par **douanier**, le **06/06/2013 à 08:43**

Bjr Sabrinaky je le contacte de ce matin je reviendrai vers vous pour vous tenir informer
De plus nous faisons faire le raccordement puisque là les panneaux ne produisent pas car tout est à refaire es-ce une bonne solution?. **merci**

Par **Sabrinaky**, le **06/06/2013 à 08:48**

Je vous laisse un msg en prive regarder en haut a droite dans votre boite perso

Par **douanier**, le **06/06/2013 à 08:52**

ok je vous en remercie je viens d avoir la gendarmerie ou j ai porte plainte et il me confirme d attendre pour la realisation des travaux....

Par **douanier**, le **06/06/2013 à 15:02**

Bonjour à tous et toutes nous recherchons pour cette affaire d 'escroquerie un avocat spécialiste si quelqu'un a t il des noms des numéros nous sommes preneurs
merci à tous et toutes

Par **JUJU39**, le **06/06/2013 à 21:29**

Bonjour a tous,

Je remercie tout d'abord les personnes qui prennent le temps d'écrire les problématiques qu'ils ont et les personnes qui y répondent.

Je suis heureuse de vous rencontrer!!!

Nous avons les mêmes problématiques que vous avec GREEN INITIATIVES, j'appelle dès demain le tribunal de grande instance. J'ai fais appel à Julien COURBET!!!

Je vous tiens informé dès que j'ai des réponses à vos questions qui sont les mêmes que les miennes!!!

A plus tard

Par **douanier**, le **11/06/2013 à 11:47**

Bonjour Juju39

Alors avez vous eu des nouvelles du TGI? Julien Courbet?

Tenez moi informe des l evolution car je pense que pour tous et toutes chaque info est bonne à prendre

Merci

Bonne journee à vous

Par **JUJU39**, le **14/06/2013 à 21:00**

Bonjour,

Pas de news pour julien COURBET pour l instant

J ai fait appel a une association de consommateur CLCV qui a le dossier en main. Nous avons porter plainte au commissariat de CRETEIL en charge du dossier. Il faut savoir que les plaintes se multiplient

J ai RDV avec un avocat (grace a la protection juridique) : j attends la date et je vous tiendrai informer des que j ai des news

Les prelevements SOLFEA sont en opposition

Voila pour le moment

Je reviens vers vous des que j ai des infos

A bientot

Par **Sabrinaky**, le **14/06/2013 à 22:06**

Bsr juju 39 de quelle protection juridique parlez vous svp ??? Car nous en possedons une avec le pret de notre maison et ils m'ont repondu qu'il ne pouvait pas nous aider car c' etait de la vente a domicile ?

Par **JUJU39**, le **15/06/2013** à **06:59**

bonjour

la protection juridique que j ai souscris hors vente de la maison c est a dire avec mon assurance. Peut etre en avez vous une aussi avec votre assurance ou votre banque qui avait etait souscrite auparavant?

bonne journee

Par **douanier**, le **18/07/2013** à **11:33**

Bonjour à toutes et tous,
je me permets de revenir vers vous pour savoir si quelqu'un a des infos sur la procédure en ce qui concerne les panneaux photo voltaïques et le crédit associé
Sinon pour info j'ai vu avec ma protection juridique et bien évidemment pas couvert puisqu'il faut une garantie dommage ouvrage...
Toutes personnes ayant des infos je suis preneur
Vous en remerciant
Bonne journée

Par **waldo**, le **27/07/2013** à **11:46**

BONJOUR? NOUS SOMMES DANS LA MEME SITUATION, PAS DE NOUVELLES POUR LE BRANCHEMENT ET IMPOSSIBILITÉ DE LES JOINDRE DEPUIS UN AN. QUE DOIT-ON FAIRE? MERCI POUR VOTRE RÉPONSE.

Par **Sabrinaky**, le **27/07/2013** à **20:36**

Waldo quel est la société ????

Par **waldo**, le **29/07/2013** à **15:26**

ideolia, green power solution, avenir energie

Par **Sabrinaky**, le **29/07/2013** à **16:47**

Appeler le tribunal de grande instance de Creteil pour leur demander de joindre votre plainte à

la notre waldo

Par **Sabrinaky**, le **29/07/2013 à 16:51**

Waldo comme les policiers nous l'ont conseillé à tous vous DEVEZ faire opposition aux prélèvements de solfea allez à votre banque pour le faire. Solfea ne pourra rien faire contre vous car vous engagez une action en justice contre green

Par **waldo**, le **29/07/2013 à 17:59**

normalement solfea ne devait pas tirer d'argent avant le branchement!!l'on t'il déjà fait?

Par **Sabrinaky**, le **29/07/2013 à 18:21**

Waldo je vous ai laissé mes coordonnées en msg pv c plus simple

Par **waldo**, le **30/07/2013 à 09:15**

je ne trouve pas vos coordonnées, merci de me les remettre.

Par **Sabrinaky**, le **30/07/2013 à 10:50**

Tout en haut à droite il est inscrit espace membre bonjour waldo cliquer sur messagerie privée

Par **douanier**, le **18/08/2013 à 09:05**

Bonjour à tous

Je reviens vers vous pour faire le point sur la situation

J'ai essayé de contacter le tribunal pour notre affaire mais vacances juridiques donc des septembre je m'y remets

Pour les prélèvements bancaires si vous avez fait opposition à votre banque dans notre cas solfea sans réponse de leur part ils ne peuvent pas prélever puisque une procédure est en cours d'instruction et que notre contrat est dénoncé

N'hésitez pas à venir me contacter pour échanger nos infos

Bon courage à tous

L'union fait la force

Par **christine8**, le **20/08/2013 à 21:46**

bonsoir nous avons des panneaux et une eolienne nous avons de payer 1380 euros pour le raccordement et l'agent d'erdf est venu finaliser l'installation et il nous dit que les panneaux sont defectueux la banque commence le prelevement en septembre l'avocate de mon assistance juridique nous a dit qu'elle ne pouvait pas attaquer idelia car c'était en liquidation judiciaire que faire merci de m'aider

Par **Sabrinaky**, le **20/08/2013 à 21:55**

Bonsoir christine8

Votre avocate est bien mauvaise nous avons tous une plainte en cours alors que la société est en liquidation. Je vous donne en privé toutes les coordonnées de la personne à appeler demain ne perdez pas de temps !!!!!

Par **christine8**, le **21/08/2013 à 12:42**

nous avons déposé plainte ce matin au commissariat mais la banque ne peut pas faire opposition il faut attendre le premier prélèvement maintenant on fait quoi merci de nous aider

Par **manu061**, le **26/08/2013 à 19:07**

bonjour

nous sommes dans une situation similaire à beaucoup d'entre vous: des panneaux posés non raccordés, une éolienne qui ne fonctionne pas de l'entreprise idéolia.

Nous avons déposé une plainte auprès de la police judiciaire de Créteil et le dossier est parti au tribunal de grande instance. Nous avons fait opposition aux prélèvements mais la banque nous relance. Sommes-nous dans nos droits?

Par **Sabrinaky**, le **26/08/2013 à 19:17**

Manu 061 je vous envoie un mp

Par **Sabrinaky**, le **28/08/2013 à 18:40**

Bonjour à tous je suis une victime comme vous tous. J'ai porté plainte pour faux et usage de faux le 1er février 2013 à ce jour je me suis rendu compte que ma plainte n'aboutira jamais

puisque la société est en liquidation. J'ai appris de mon avocat que lorsque nous portons plainte cela va au tribunal de grande instance qui s'occupe de mettre des amendes à ces sociétés mais en aucun cas le tribunal annulera le bon de commande et donc le crédit affecter. Afin d'annuler le bon de commande et crédit il faut prendre un avocat pour aller au tribunal d'instance et donc porter l'affaire en civil en plus ça sera plus rapide. Voilà je sors du rdv avec mon avocat qui connaît très bien ce genre de dossier il en avait d'ailleurs une pile sur son bureau. Il connaît les failles des bons de commande et surtout des contrats de crédit. Contacter moi en privé si cela vous intéresse je vous donnerai mon numéro si vous avez besoin de parler ou des coordonnées de cet avocat.

Par **gervazy**, le **28/10/2013 à 12:57**

Bonjour à tous, je suis également victime de la société Ideolia. Nous avons engagé un projet avec contrat d'achat le 14 Mars 2012. La pose des panneaux c'est effectué début septembre 2012 sur bâtiment agricole adjacent ma maison d'habitation couvert en tôle galvanisée. Quelques doutes du sérieux de cette entreprise s'installent. Du matériel précaire, des ouvriers avec lequel je n'ai pas pu dialogué vu qu'ils ne parlent pas la même langue. Bref Je n'ai pas signé un imprimé qui me tendait le responsable. 3 jours après, le maire est venu me voir pour me dire qu'il n'y avait aucune autorisation administrative pour avoir posé ces panneaux. chose que cette société devait gérer! Quelques jours plus tard le verdict tombé: autorisation refusée! Un courrier recommandé avec accusé de réception à Ideolia pour leur demander la dépose des panneaux. Plus de nouvelles! Un délai bref pour la dépose avec visite des gendarmes en plusieurs reprises. la dépose des 32 panneaux finalement effectuée par mes soins (Pour l'éolienne, elle me regarde tous les jours) A l'heure qu'il est la société Solfea est en liquidation judiciaire (comme par hasard) ? 32 panneaux photovoltaïques qui sont stockés dans une remise. Et la banque Solfea qui voit d'un très mauvais œil mon refus aux prélèvements bancaires. Je ne débourserais pas un seul centime pour cette escroquerie flagrante. merci de m'envoyer des conseils quant à la marche à suivre.

Par **chickenrunjop**, le **05/12/2013 à 20:44**

Bonjour à tous,
Nous sommes également tombé dans le panneau (pour faire un mauvais jeu de mot). Les panneaux et ballon thermodynamique en ce qui nous concerne sont installés. Le ballon fonctionne, les panneaux ne sont pas raccordés... Le compteur ERDF est pourtant installé. Le premier prélèvement de Solfea vient de tomber. Que faire ? Porter plainte (plainte simple ?, plainte collective?) ? Oui, mais cela mène à quoi exactement, sachant que la société est en faillite ? Est-ce reculer pour mieux sauter ? Le bon de commande sera-t-il annulé ?

Les panneaux retirés ?

Au final, il ne reste qu'un cable à passer et à brancher entre l'onduleur et le compteur ? Puis-je le faire installer par une autre société ? Que se passera-t-il dans ce cas ?

Bref, j'ai plein de question, mais aucune réponse...

Quelqu'un peut-il m'aider???

Merci d'avance

Par **Tina21**, le **14/01/2014 à 02:34**

Bonsoir à tous nous aussi on a été arnaqué plus grave on avait rien à payer l'état prenait en charge toutes les dépenses, idéolia aujourd'hui impossible de les joindre mais les prélèvements on commence, une opposition a été mise en place de suite. Faut il porter plainte au commissariat? Prendre un avocat par la suite? On est vraiment perdu avec tout ça... Si quelqu'un pouvait nous aider.

Merci bien.

Cordialement!!

Par **Catarchi**, le **16/01/2014 à 09:12**

Bonjour, nous avons nous aussi été démarchés par la société Sun-World de Paris, avec une soit disante antenne en Gironde près de chez nous... Personne à cette adresse sur place ! Le contrat étant signé en date de hier après-midi, accompagné de la demande de prêt, nous nous demandons si l'envoi des annulations par recommandé vont aboutir ? Merci de nous faire part de vos conseils. Catarchi

Par **Catarchi**, le **16/01/2014 à 17:46**

Finalement, toutes les réponses sont dans le sujet "arnaques photovoltaïque, société xxxxx".
Merci à tous pour vos conseils.

Par **Tina21**, le **16/01/2014 à 21:58**

Bonsoir, la société idéolia qui est devenu sunbox sont en liquidation judiciaire, nous, on c'est fait aider par l'association U F C que choisir, nous avons trop attendu et cette affaire finira certainement devant un tribunal. Un conseil n'attendez pas renseignez vous de suite et faites les démarches nécessaires Bon courage à tous. Cette histoire nous a pourri la vie.

Par **douanier**, le **24/04/2014** à **15:08**

Bonjour à tous j aurai voulu avoir un renseignement nous venons de passer au tribunal dans l affaire d'escroquerie de green initiative solfea etc... en attente du jugement en juin..mais le consuel doit passer pour valider notre installation mais il nous manque le VDE de l onduleur schneider quelqu un aurait un vde à nous transmettre
tenez moi informe puisque sans ce document l installation restera non valide et donc non productive..

Par **Mr Gao**, le **09/05/2014** à **11:49**

bonjour à tous, et surtout à notre Douanier !

le site de Schneider m'a permis d'imprimer le manuel d'entretien/utilisation de l'onduleur (30 pages !) . On reconnaît facilement l'onduleur placé dans notre garage sur le site . Qu'est-ce que le VDE ? notre onduleur correspond à une installation 3 kiloWatts-crête (2 x 6 panneaux = 12 panneaux de 250 Watts chacun) .

Si l'installateur a fait faillite, dépêchez-vous de contacter un avocat spécialiste des codes du commerce et de la banque qui assignera les 2 sociétés (dont l'organisme de crédit) au tribunal d'instance en demandant l'annulation des contrats (Bon De Commmande ET crédit affecté) pour non-respect du Code Civil et du Code de la Consommation . Dans les dossiers que je détiens, AUCUN BDC n'est "légal" car ce BDC ne respecte pas l'article L 121 du code de la conso - entre autres !

je reste à votre disposition pour tout renseignement, cordialement à tous, Mr Gao

Par **jackmort**, le **22/02/2016** à **10:39**

Bonjour,

J'ai également des problèmes avec la société Sunbox (en liquidation), puisque mon installation fuit et que je cherche à obtenir la décennale de cette société... Le liquidateur étant injoignable par mail et m'ayant dit de me retourner vers l'installateur encore en activité (ce qui est faux, vu que c'est bien la décennale de Sunbox contre laquelle je dois me retourner).

Quelqu'un aurait-il par hasard réussi à obtenir cette info (pour une installation effectuée en juin 2012) ?

Merci d'avance pour votre aide.